



Les possibilités pour un salarié en mission

Par **gouvo**, le **19/09/2008** à **16:31**

Bonjour rnrnje veux savoir s'il vous plait est ce qu'un étranger titulaire d'une carte de séjour **salarié en mission** de 3ans [s]/[s] peu changer de travail en France sans problèmes, vu que le séjour qu'il a été attribuer à lui et spécialement a cause de la demande de son employeur.(changer d'employeur ou faire une autre chose ,étudier par exemple)rnrnune autre chose, c'est que moi j'ai rencontré une fille titulaire d'une carte de séjour salarié en mission et je veux savoir si en peu se marié en France et qu'elle reste en France en gardant sa carte vu que ça va être difficile pour moi pour le moment de lui faire une demande de regroupement familiale "je suis titulaire d'une carte de séjour de 10 ans en RMI " rnrnje serai reconnaissant si vous me donner une réponse complète rnrnmerci bcp d'avance

Par **citoyenalpha**, le **21/09/2008** à **01:48**

Bonjourrnrnà votre première questionrnrnla réponse est négative. Le renouvellement de la carte sera rejeté.rnrnà votre deuxième questionrnrnsi vous avez obtenu une carte de résident de 10 ans il est interessant de vous mariez car votre conjointe pourra alors solliciter le même titre soit une carte de résident de 10 ans et par conséquent elle pourra travailler (ou étudier) où elle le désire.rnrnRestant à votre disposition.